

Marseille, le mercredi 25 mars 2020

# AMU INFO

## Spécial virus COVID-19 n°5

Lettre d'information du Président d'Aix-Marseille Université  
à l'ensemble de la communauté universitaire

Chères et chers personnels,

Chères étudiantes et chers étudiants,

Voici plus d'une semaine que la consigne de confinement à domicile a été donnée à tous les français pour lutter contre la propagation mondiale du COVID-19. Nous sommes en état d'urgence sanitaire. De nouvelles mesures ont été précisées lundi par le Gouvernement qui a également renforcé les sanctions à l'égard de celles et ceux qui, malheureusement, ne respectent pas les règles sanitaires et de distanciation visant à nous protéger de ce virus invisible et mortel.

Je vous demande à nouveau de les respecter le plus scrupuleusement possible pour vous préserver, vous et vos proches. L'organisation au sein de notre université est désormais opérationnelle via le plan de continuité d'activités ; elle garantit la poursuite de nos missions essentielles de service public sans mettre en danger notre communauté.

Le plan de continuité pédagogique est largement adapté dans chacune des 19 composantes, l'assiduité des étudiants en ligne est remarquable et leurs messages enthousiastes adressés aux enseignants est une grande satisfaction pour nous tous.

Je remercie chaleureusement tous les collègues qui ne ménagent pas leurs efforts pour nourrir chaque jour la plateforme AMETICE et permettre à nos étudiants de poursuivre leurs apprentissages. Tout est là : <https://www.univ-amu.fr/node/3136>

De nouvelles « Foires aux questions » ont été mises en ligne, fruits de vos interrogations légitimes et issues de la réglementation nationale ou spécifique à AMU, dédiées à différents publics. Je vous invite à en prendre connaissance régulièrement, elles seront actualisées dès que besoin.

L'urgence organisationnelle désormais appréhendée, il est primordial de continuer à identifier les personnes isolées et dans le besoin, en fracture numérique ou sociale. Des aides des collectivités locales sont en cours de finalisation pour venir abonder un fonds solidaire que nous mettons en place à l'université ; je vous présenterai prochainement ces dispositifs spéciaux. D'ores et déjà, un accord a été trouvé avec la Région Sud PACA pour financer le rapatriement d'étudiants restant encore à l'étranger.

Je vous remercie de rester attentifs à vos étudiants, à vos collègues, à vos proches et à vos connaissances et de faire connaître autour de vous les actions de soutien qui se déploient.

Prenez grand soin de vous.

---

## 1. Rapatriements des étudiants à l'étranger

Cinq cents étudiants de la région se trouvent encore à l'étranger pour raison d'études ou de stage et ne peuvent malheureusement pas rentrer chez eux. Nous avons trouvé un accord avec le Président de la région Provence Alpes-Côte d'Azur et les trois autres Présidents d'Université, afin de financer le rapatriement d'urgence de ces étudiants qui le souhaitent. Une aide financière de 500 euros sera versée à chaque étudiant souhaitant être rapatrié.

---

## 2. Identification des étudiants isolés et dans le besoin

- Un questionnaire de santé a été élaboré pour identifier les besoins des étudiants en difficultés encore non détectés. Il s'agit d'une courte enquête adressée par mail à l'ensemble des étudiants ainsi qu'un message posté sur les réseaux sociaux et les sites web. Quelques questions ciblées nous permettront d'identifier le niveau de difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés en cette période de confinement : quelle est leur situation de confinement, la nature des difficultés rencontrées (santé, handicap, alimentation, isolement, perte de moral.) avec, s'ils le souhaitent, la possibilité d'être recontacté(e) par les équipes du BVE, du SIUMPPS ou du CROUS pour leur venir en aide.

Cette enquête a été diffusée sur les mails personnels et universitaires des étudiants d'AMU hier, mardi 24 mars, entre minuit et 7 heures du matin. Nous enregistrons déjà cet après-midi 30% de réponses. Une relance sera faite dans la nuit de jeudi à vendredi.

- A l'attention des personnels, le Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels (SUMPP) reste également mobilisé.

Pour toute question relative à votre santé, à votre situation de travail, et/ou au confinement, vous pouvez contacter les médecins, psychologues du travail et secrétaires par email selon votre campus d'affectation. Une téléconsultation pourra vous être proposée ;

- [sumpp-campus-marseille-centre@univ-amu.fr](mailto:sumpp-campus-marseille-centre@univ-amu.fr)
- [sumpp-campus-aix@univ-amu.fr](mailto:sumpp-campus-aix@univ-amu.fr)
- [sumpp-campus-luminy@univ-amu.fr](mailto:sumpp-campus-luminy@univ-amu.fr)
- [sumpp-campus-etoile@univ-amu.fr](mailto:sumpp-campus-etoile@univ-amu.fr)
- [sumpp-campus-timone@univ-amu.fr](mailto:sumpp-campus-timone@univ-amu.fr)
- [sumpp-pharo@univ-amu.fr](mailto:sumpp-pharo@univ-amu.fr)

---

### 3. Tenue des réunions institutionnelles

- J'ai réuni hier après-midi les membres du CHSCT pour présenter aux élus le plan de continuité des activités.

Une question en particulier avait été posée concernant le cumul du télétravail et la garde d'enfants. Le principe de l'université est simple : dans le cadre des consignes de notre plan de continuité d'activités, ce sont les supérieurs hiérarchiques directs qui définissent avec chaque agent les tâches et les conditions du télétravail qui, lorsqu'elles ne sont pas réunies, placent l'agent en position d'« autorisation spéciale d'absence ».

C'est-à-dire que si l'agent ne peut pas télétravailler faute d'équipement et de connexion personnels, ou s'il est en situation de garde d'enfants à temps plein, il doit le signaler à sa hiérarchie pour bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence.

J'ai demandé à chaque service, direction et composante d'être attentifs et réceptifs aux situations individuelles. Ainsi, il est possible que des agents soient dans une situation plus nuancée cumulant garde d'enfant(s) et télétravail. Dans ce cas, nous avons demandé à tous les responsables hiérarchiques d'instaurer une organisation du télétravail tenant compte de cette réalité qui, de fait, génère une moindre disponibilité journalière de ces agents pour mener à bien leur mission.

Toutefois, même si la totalité des activités ne peut être maintenue et la nécessité de garde d'enfant(s) peut constituer un obstacle à une activité complète, il est important que toutes et tous puissent travailler une partie du temps journalier et que *a minima* un lien soit maintenu avec l'environnement professionnel. Un message reprenant cette réglementation a été envoyé hier par la DRH à toutes les structures de l'université.

Pour toute interrogation ou difficulté sur ce sujet, la DRH est joignable par mail sur l'adresse de votre DRH campus.

- Hier matin se sont tenues, comme convenu, les réunions en visioconférence des membres de la gouvernance, de directeurs et doyens. Les échanges ont été nombreux et riches, faisant partager les mesures mises en place dans chaque école, institut et faculté et témoignant, dans la grande majorité des cas, des expériences positives que les collègues mènent au bénéfice des étudiants comme auprès des personnels pour la continuité des activités. Une fois encore je vous adresse, chères et chers collègues, mes remerciements chaleureux pour votre forte mobilisation et la qualité du travail effectué.

- A noter que l'agence comptable assure un plan de continuité de service pour certaines opérations financières. En raison des mesures de confinement, seuls les agents équipés des outils métiers dédiés peuvent travailler à distance et n'assurent que le traitement des opérations urgentes.

- Pour toute question relative au paiement des factures merci d'adresser vos demandes sur : [ac-service-facturier-direction@univ-amu.fr](mailto:ac-service-facturier-direction@univ-amu.fr)
- Pour toute question relative à la paye, merci d'adresser vos demandes sur [ac-pole-payee@univ-amu.fr](mailto:ac-pole-payee@univ-amu.fr)

---

## 4. Gardons le lien, la forme, et restons positifs

- Nous vous rappelons la nécessité de pratiquer une activité physique en période de confinement. De nombreuses possibilités de sport accessibles à tous vous sont présentées ici, n'hésitez pas ! <https://www.univ-amu.fr/fr/public/sport-la-maison>
- A l'instar des ensembles artistiques d'AMU qui nous présentent ici leurs arts en mode « confinement », n'hésitez pas non plus à garder bonne humeur et pensées positives : <https://amupod.univ-amu.fr/video/4069-les-ensembles-amu-a-la-maison/>
- De nombreux services et découvertes culturelles sont proposées également sur le site du Ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Culturecheznous>

---

## 5. Foires aux questions

- L'ensemble des FAQ à ce jour consolidées pour les étudiants et les personnels sont consultables via ce lien : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/covid19-faq-informations>
- Plus globalement, l'espace d'information consacré aux dispositifs d'AMU dans le cadre de la crise du COVID-19 est désormais présenté en page [d'accueil des sites webs interne et externe](#).

Une nouvelle fois, je vous adresse à chacune et chacun mes sincères remerciements pour l'énergie que vous déployez en cette période de crise. Grâce à vous, le maintien de notre activité est assuré, au bénéfice du plus grand nombre.

Prenez grand soin de vous et de tous.

---



**Éric Berton**

Président d'Aix-Marseille Université

---

